

1 rue Léonard de Vinci  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

**SEANCE DU MARDI 26 MAI 2026**

**N° 40-2026**

**Objet : Modification d'un représentant au sein de Seine-et-Marne Numérique et du conseil d'administration du Collège Georges Brassens**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-1 et L. 2121-22,

Vu la délibération N° 21-2026 du Conseil communautaire en date du 04 avril 2026 portant désignation des représentants de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie au sein des organismes extérieurs,

Vu la note explicative de synthèse,

Considérant la démission de Monsieur GILLOT Franck de ses fonctions de conseiller municipal et communautaire,

Considérant que Monsieur GILLOT Franck avait été désigné représentant de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie au sein de Seine-et-Marne Numérique en tant que membre suppléant et du conseil d'administration du Collège Georges Brassens en tant que membre titulaire,

Considérant qu'il y ait lieu, dès lors, de le remplacer,

Considérant que les dispositions de l'article 142 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, reprises à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettent aux organes délibérants de procéder à la désignation de leurs représentants à main levée,

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

**Article 1<sup>er</sup> : Désigne** en tant que représentant(e) de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie au sein de Seine-et-Marne Numérique :

- M. TREDANIEL Clément en tant que membre suppléant.

**Article 2 : Désigne** en tant que représentant(e) de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie au sein du conseil d'administration du Collège Georges Brassens :

- Mme DIACONU Marina en tant que membre titulaire.

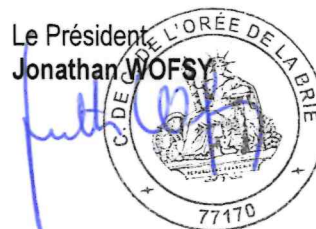
**Article 3 : Dit** que la présente délibération sera notifiée aux deux organismes.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

Fait à Brie-Comte-Robert, le 27 mai 2026.

Le Président

Jonathan WOFSY



1 rue Léonard de Vinci  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 26 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à dix-huit heures et trente-et-une minutes, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le vingt mai s'est rassemblé en son siège, 1 rue Léonard de Vinci à Brie-Comte-Robert.

### Étaient présents :

Mesdames FRANCOUAL Anne, GUESMI Samia, LABRUYERE Oriana, LACOSTE Bernadette, MORGADO Corinne, SANTIN Audrey, TONNOIR Véronique, TRÂN Vanessa, VALENTE Sabrina, VIDAL Mélanie et Messieurs COLLON Stéphane, COULOUMY Christophe, GIRAUD Frédéric, GRANNONIO Yves, IZARD Stéphane, LADJICI Gamal, LAROUSSE Jonas, MARTIN Eric, MORIN Yannick, PRUVOT Thierry, SOARES Marc, TREDANIEL Clément, VANACKER Morgann, WOFSY Jonathan.

### Étaient représentés :

Madame RIBREAU-STABILE Sophie pouvoir à Monsieur COULOUMY Christophe  
Monsieur BOUSQUET Philippe pouvoir à Madame SANTIN Audrey.  
Monsieur DOUKALI Abdelaziz pouvoir à Monsieur TREDANIEL Clément.

### Étaient absents excusés :

Mesdames DIACONU Marina et INGLEZAKIS Manon.  
Monsieur DARMON Charles.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN Audrey a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **24**

Membres excusés et représentés : **3**

Membres absents non représentés : **3**

### Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur WOFSY Jonathan, Président.

Le Conseil communautaire, à l'**unanimité**, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 15 avril 2026.